

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_178**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

Vu la demande présentée par l'entreprise **MISSILIER TP** en date du **3 août 2026**,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie et pose de réseaux, **Rue de la Sauphaz et Rue de la Vigne**, tout en assurant la sécurité des usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de la réalisation de ces travaux, un rétrécissement de chaussée sera mis en place **Rue de la Sauphaz et Rue de la Vigne**, permettant l'empiètement sur la chaussée. Les travaux se dérouleront **du 17/08/2026 au 30/04/2027. (travaux en journée uniquement)**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 03/08/2026

Le Maire,

